



Syndicat National des Enseignements de Second Degré

Section Académique de Besançon

19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon

Téléphone : 03.81.47.47.90

DECLARATION DU SNES-FSU à la CAPA CPE du 17 Juin 2014

Dans le cadre de ses mandats, le SNES-FSU milite pour obtenir que la hors-classe soit une promotion pour tous et une véritable amélioration de la fin de carrière.

L'augmentation du nombre de CPE promus l'an dernier, dans la même proportion que celle des certifiés, acquise notamment à la demande persistante du SNES, permet encore cette année à un plus grand nombre de collègues de bénéficier de cette promotion dans un contexte où se poursuivent le gel du point d'indice et la perte de pouvoir d'achat.

Le rappel fait par le ministère que la promotion à la hors-classe contribue d'abord à la revalorisation des carrières et que soit portée une attention particulière à la promotion des agents les plus expérimentés arrivés en fin d'échelon de la classe normale sont des avancées que nous soulignons.

Dans notre académie nous observons aussi avec satisfaction que la promotion des collègues à la hors-classe s'appuie en grande partie sur ces recommandations nationales et non plus sur une notation du corps d'inspection aléatoire donc injuste. Le SNES-FSU se satisfait donc que les collègues au 11^{ème} échelon soient les principaux bénéficiaires de cette campagne d'avancement 2014. La situation d'un certain nombre de collègues au 11^{ème} échelon n'ayant pas démerité qui ne sont pas promus demande cependant à être réexaminée durant cette commission.

Dans le cadre de l'examen des demandes de mutation des CPE, le mouvement est réduit à sa portion congrue. En effet sur 65 demandes, 7 collègues obtiennent satisfaction, soit environ 10 %. Parmi ces derniers on compte 6 entrants qui ont une obligation d'affectation ; le mouvement des collègues déjà en poste dans l'académie se résume donc à une seule mutation, qui plus est sur ZR. Soit une mobilité quasi nulle !

Cela est dû au fait que la formation des stagiaires ne s'effectue plus en doublon d'un titulaire depuis les mesures de 2009 et qu'en conséquence ils occuperont cette année au moins une quinzaine d'équivalents temps plein.

Mais cela est surtout dû à l'absence de création de postes correspondant aux besoins des établissements. En effet, dans un contexte social particulièrement dégradé, les établissements de l'académie ont pourtant un urgent besoin de personnels d'éducation, professionnels qualifiés, afin de mieux appréhender la complexité des situations éducatives ainsi créées.

Dans ce contexte, il est hors de question pour les représentants de personnels du SNES-FSU d'acter - à travers la carte cible qui sera présentée demain en CTA - une situation de pénurie d'emplois, masquée par des redéploiements entre établissements. Le SNES continue d'y opposer la nécessité d'une autre politique, réaffirmant ainsi le rôle singulier et essentiel des CPE, dans tous les établissements.